

# Cycle Métier de l'animation

# **CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**



#### **Durée:**

113 heures en centre



## <u>Positionnement</u>:

23/11/2019



## Lieu de la formation :

CREPS de Boulouris -Saint-Raphaël (83)



#### **Effectifs max:**

20 stagiaires



Date limite

<u>d'inscription</u>: 31/10/2019



### <u>Tarifs et</u> Financement :

Frais d'inscription	20,00 €
Licence Animateur EPGV	41,50 €
Frais Pédagogiques	14,00 € / heure <sup>(1)</sup>
Aide COREG à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Aide CODEP à la Formation	<b>OUI</b> (2)
Réservations Groupées	oui

(1) soit 1 512,00 € pour une formation complète sans allégement (après positionnement)

## Descriptif du métier d'animateur :

Le titulaire du CQP ALS propose une activité physique et sportive d'initiation, de découverte, diversifiée et adaptée aux possibilités de tous visant prévention, santé, bien-être, incitation à la pratique et maintien de la forme dans une dimension éducative et ludique en permettant l'expression de chacun dans le respect et l'acceptation d'autrui.

Le CQP ALS option AGEE s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer une fonction d'animation d'encadrement sportif et facilite l'accès aux autres diplômes professionnels. Il constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière "Activités Physiques pour Tous" et "Activités Gymniques de la Force et de la Forme".

L'animateur de Loisir Sportif exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS). Il peut être amené à exercer son activité au sein des :

- · accueils de loisirs et séjours de vacances
- · bases de loisirs
- · centres de vacances
- collectivités territoriales
- · comités d'entreprises
- maisons de retraite et EHPAP

Le titulaire du CQP ALS intervient auprès de tout type de public, en cours collectif, quelle que soit l'option choisie. Il assure en autonomie le face à face pédagogique.

Les activités encadrées par le titulaire du CQP ALS relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. De ce fait, toute personne désirant exercer la fonction «d'Animateur de Loisir Sportif» doit en faire préalablement la déclaration au Préfet du département dans laquelle elle compte exercer son activité à titre principal. (R212-85 du Code du Sport).

La déclaration est renouvelée tous les 5 ans. Il appartient au Préfet de délivrer une carte professionnelle à tout déclarant, titulaire du certificat de qualification professionelle d' «Animateur de Loisir Sportif» en application des dispositions de l'article R212-86 du Code du Sport, à l'exclusion des personnes ayant fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures mentionnées aux articles L.212-9 et L.212-13.

La carte professionnelle mentionne les conditions d'exercice pour le titulaire du CQP ALS : « Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités liées à l'option ».

#### Pré-requis :

- être agé de 18 ans à la date de délivrance du CQP ;
- être titulaire du PSC1 (Premiers Secours Civiques niveau 1);
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins d'1 an à la date d'entrée en Positionnement ;
- présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation et/ou une attestation de pratique d'une durée de 140 heures liées à l'option ou bien la possession d'un Brevet Fédéral ;
- · avoir un tuteur qualifié pour les périodes d'alternance en structure.

<sup>(2)</sup> Sous certaines conditions

## Objectifs:

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action
- UC2 : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
- UC3 : être capable de mobiliser les connaissances et maitriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Animer des séances de Gymnastique Volontaire

#### Contenus pédagogiques :

Participation à la vie de la structure :

- · accueillir les publics
- participer au fonctionnement de la structure
- prendre en compte la structure dans son environnement local

#### Conception d'un projet d'animation :

- prendre en compte le projet de la structure
- prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
- prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
- · maitriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

#### Réalisation d'un projet d'animation :

- réaliser une action d'animation
- · maitriser les outils et techniques de l'activité
- · assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

#### Points forts:

- · diplôme professionnel associant les compétences pédagogiques et techniques de l'animation physique et sportive
- un environnement de travail sur l'ensemble du territoire français (métropole et DOM/TOM)
- · une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés nationalement ou experts dans les domaines pédagogiques

### Bénéfice métier :

- · animer des séances d'activités physiques tous publics
- intégrer la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire
- accéder aux autres formations fédérales : les filières « Publics », les filières « Spécifiques » et les formations complémentaires « Animateurs »

#### **Encadrement:**

- · formateurs de la FFEPGV habilités par la Fédération délégataire du CQP ALS
- intervenants déclarés par les Organismes de Formation habilités

### Validation de la formation :

- > Pour accéder à la certification :
  - avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini dans le Plan Individuel de Formation (PIF)
- > Modalités de certification :
  - réalisation et soutenance d'un dossier
  - préparation et réalisation d'une séance d'animation
  - · entretien pédagogique

## Diplôme remis:

• Diplôme professionnel délivré par la Branche Sport (Commision Paritaire Nationale Emploi Formation)

105 heures de formation



### Déroulé de la formation :

5 heures de Positionnement

(au choix)	en centre
CREPS d'Aix-en-Provence (13) :	Module 1 :
samedi 9 novembre 2019	du lundi 13 au vendredi 17 janvier 2020
Faculté des Sports de Marseille (13) :	Module 2 :
samedi 16 novembre 2019	du lundi 24 au vendredi 28 février 2020
CREPS de Saint-Raphaël (83) :	Module 3 :
samedi 23 novembre 2019	du lundi 20 au vendredi 24 avril 2020

# 50 heures d'alternance en structures En structures associatives : du lundi 20 janvier au vendredi 12 juin 2020

3 heures de certification en structure

Certification UC 1: vendredi 19 juin 2020

Certification UC 2 / UC 3: du lundi 11 mai au vendredi 12 juin 2020

## **CERTIFICAT MÉDICAL**

octeur en :		
☐ Médecine Générale	☐ Médecine du Sport	☐ Autre :
emeurant :		
rtifie que, Mr / Mme / Melle :		
emeurant :		
présente aucune contre-indic	ation apparente à l'examen ce	jour :
présente aucune contre-indic	ation apparente à l'examen ce	jour :
e présente aucune contre-indic	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour :
e présente aucune contre-indic la pratique sportive, à l'encadre	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour : * <b>sportif</b> •) discipline(s) :
e présente aucune contre-indic la pratique sportive, à l'encadre	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour : <del>' sportif</del>
présente aucune contre-indic a pratique sportive, à l'encadre	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour : * <b>sportif</b> •) discipline(s) :
e présente aucune contre-indic <b>a pratique sportive, à l'encadr</b> <b>sans</b> restriction	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour : * <b>sportif</b> •) discipline(s) :
présente aucune contre-indic <b>a pratique sportive, à l'encadr</b> <b>sans</b> restriction	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour :  'sportif  discipline(s) :  le :
e présente aucune contre-indic <b>a pratique sportive, à l'encadr</b> <b>sans</b> restriction	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour : <b>sportif</b> s) discipline(s) :
e présente aucune contre-indic la pratique sportive, à l'encadre	ation apparente à l'examen ce ement et à l'animation de loisi	jour :  'sportif  discipline(s) :  le :

Informations au Médecin signataire

L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations Sportives doivent veuiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet aricle, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical » approfondi qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

## ATTESTATION DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES

L'entrée en formation au Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) nécessite au préalable, la pratique d'une activité physique et sportive d'une durée minimale de 140 heures durant les 3 dernières années, dans une même famille d'actvités (AGEE, JSJO, ARPO).

Nom:	e Représentant de l'Association			
représentant l'asscociation : en qualité de : atteste que, Mr / Mme / Melle : candidat(e) à la formation CQP ALS a réalisé les activités mentionnées ci-dessous :  Nature de la pratique (activité, cours) Nombre d'heures Période (début et fin)  Signature du représentant Signature du candidat	om :			
en qualité de :	rénom :			
atteste que, Mr / Mme / Melle :	présentant l'asscociation :			
Nature de la pratique (activité, cours)  Nombre d'heures  Période (début et fin)  Signature du représentant  Signature du candidat	n qualité de :			
Nature de la pratique (activité, cours)  Nombre d'heures  Période (début et fin)  Signature du représentant  Signature du candidat				
Nature de la pratique (activité, cours)  Nombre d'heures  Période (début et fin)  Signature du représentant  Signature du candidat	tteste que, Mr / Mme / Melle :			
Signature du représentant  Signature du candidat	andidat(e) à la formation CQP ALS a réalisé le	es ac	ctivités mentionnées ci-	dessous :
Signature du représentant  Signature du candidat		Tr.		I
	Nature de la pratique (activité, cours)		Nombre d'heures	Période (début et fin)
		$\dashv$		
		$\dashv$		
		$\dashv$		
	Cimatum dumané maturi	]	0:	
at addition and addition only atoms	et cachet de l'association obligatoire		Signatu	ire du candidat

Important : Le candidat pourra présenter autant d'attestations pour justifier des 140 heures de pratique durant les 3 dernières années !

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TUTEUR

Dans le cadre de la formation au CQP ALS option AGEE, le stagiaire devra observer puis animer avec du public réel dans des structures associatives sportives.

Le tutorat consiste en l'accueil et l'intégration de ce stagiaire par un professionnel<sup>(1)</sup> <u>diplômé</u> de l'animation sportive. Le tuteur doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences professionnelles à l'animation, de l'accompagner dans l'analyse de sa pratique en structures associatives et favoriser les échanges avec l'équipe pédagogique.

Nom :		
Prénom :		
Portable :	Email :	
Association <sup>(2)</sup> :		
Diplôme :		
☐ BP JEPS AGFF ou équivalent	☐ Diplôme STAPS	☐ Brevet Fédéral EPGV
☐ BP JEPS APT ou équivalent	☐ CQP ALS AGEE	☐ Autre :
acepte d'être le tuteur de Mr / Mme / tout au long de sa formation et de l'acéducateur sportif	cueillir dans les séances	et cours que j'anime en tant qu'
Séances d'animation du tuteur dans l'a	ssociation (activité, cours	s) Public

(2): Le tuteur devra remplir et faire signer chaque association dans lesquelles il est amené à accueillir le stagiaire durant sa formation

<sup>(1):</sup> Le tuteur devra avoir minimum 2 ans d'expérience dans l'animation sportive et au moins 2 types de public dans ses associations (enfant, adulte, senior...)

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CANDIDAT**

Nom du candidat :  Nom de naissance :  Prénom :  Adresse :  Code Postal :  Date de naissance :  Lieu de naissance :
Portable : Email :
Profession:
Choix du lieu de Positionnement
☐ CREPS d'Aix-en-Provence (13) - samedi 9 novembre 2019
☐ CREPS d'Aix-en-Provence (13) - samedi 16 novembre 2019
☐ CREPS de Boulouris - Saint-Raphaël (83) - samedi 23 novembre 2019
Financement de la formation
☐ Financement personnel ☐ Financement de l'employeur :
Pièces admnistratives à joindre avec la fiche d'inscription
<ul> <li>Certificat Médical de moins de 3 mois (Annexe 1)</li> <li>Attestation(s) de Pratique d'Activités Physiques (Annexe 2)</li> <li>Fiche(s) Tutorat (Annexe 3)</li> </ul>
Copie du PSC 1 (Premiers Secours Civiques Niveau 1)
<ul> <li>Copie de la Carte Nationale d'Identité</li> </ul>
<ul> <li>Chèque de 75,00 € correspondant aux frais de Positionnement (5 heures x 15,00 €)</li> </ul>
Signature de l'employeur Signature du candidat

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations de formation énoncées sur notre site Internet : coregepgypaca.fr Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au Comité Régional EPGV PACA sauf avis contraire de votre part.



